La lettre des Marpa

N°5 - Septembre 2016

Deux Marpa Francs-Comtoises à l'honneur en page 3

EDITO DU RESEAU

Mme Diaw, responsable de la Marpa de Baigneux-les-Juifs 1

LA VIE DE LA FN MARPA

Prix de l'innovation : les lauréats 2

Assemblée générale 3

La FN Marpa en visite aux Pays-Bas 4

Centrale d'achats APOGEES 5

Étude d'opportunité 8

Rencontres régionales 2016..... 8

Enquête animations 9

LA VIE DU RESEAU

Kit portes ouvertes 9

Accompagnement personnalisé 9

Projet à tout âge 10

ACTUALITÉS DU RÉSEAU

Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie 11

AGENDA 14

Bientôt un livre à la Marpa de Pierrefontaine les Varans

EDITO DU RESEAU

Sophie Diaw

Responsable de la Marpa de Baigneux-les-Juifs (21)

Lauréat du prix de l'innovation 2016 de la FN Marpa

« Votre projet « Musique, lien de mémoire, lien de vie » a remporté le prix de l'innovation. Pouvez-vous nous le présenter ?

Ce projet regroupe à la fois des actions déjà en place dans notre Marpa mais aussi des actions à venir. Elles ont toutes un fil conducteur : la musique. Depuis 2 ans déjà nous travaillons avec l'association « Pour que l'esprit vive » qui offre la possibilité aux résidents d'assister les mois d'hiver à des concerts classiques avec des musiciens professionnels, au sein même de la Marpa. En parallèle, nous allons accueillir des ateliers de musique et de tango animés par des professionnels indépendants Cette équipe, menée par Anne Bramar, a pour projet d' animer ces ateliers dans une cinquantaine d'établissements dont 3 Marpas,(ce n'est pas totalement concrétisé) pour réaliser un film intitulé « La caravane de la mémoire » auquel nous allons donc participer.

Quel est l'aspect novateur de ces actions ?

Derrière ces ateliers se cache une véritable démarche scientifique. L'objectif, en travaillant sur le corps en mouvements et la stimulation par la musique, est de mener une étude de l'impact de la musique sur l'autonomie et la motricité des personnes âgées. Nous collaborons donc à un programme de recherche, encadré par des neurologues et kinésithérapeuthes, tout en ayant une action concrète auprès

des résidents qui participent aux ateliers. Avec les animateurs et les musiciens, les résidents sont invités à travailler leurs postures, démarches ce qui contribuent à améliorer leur autonomie sur le long terme.

Comment comptez-vous justement pérenniser ces effets ?

La Caravane de la mémoire permet d'impulser une nouvelle dynamique dans les Marpa. Au-delà de la réalisation du film, les équipes encadrantes sont invitées à faire former jusqu'à 3 personnes auprès du gérontolpôle Pierre Pfitzenmeyer de Dijon afin de continuer l'animation dans ses locaux. A côté de cela, nous mettons en place des rencontres autour de la danse : thés dansant et chantant, animations autour de la Borne Mélo, animation intergénérationnelle …

Toutes ces activités ne sont pas réservées aux résidents des Marpa : nous les rendons également accessibles à toutes les personnes âgées et isolées de notre territoire, aux familles, aux Clubs des ainés. Tous ces publics sont une source de dynamisme qui contribue à faire vivre ces activités. »

LA VIE DE LA FN MARPA

LES LAUREATS DU PRIX INNOVATION 2016

Lancé par la FN MARPA avec le soutien de la CCMSA, le prix Innovation est destiné à soutenir des projets innovants réalisés dans les MARPA.

Le jury réuni le 18 mai dernier a examiné 18 dossiers innovants proposés par des Marpa, à titre individuel, ou bien par plusieurs Marpa d'une même région, toutes candidates au Prix de l'Innovation 2016.

Ces projets sont orientés en grande majorité vers l'extérieur et visent à développer les services rendus aux territoires.

La moitié d'entre eux concerne la thématique des nouvelles technologies relatives à l'information et la communication. L'autre moitié des projets présentés, s'inscrit dans une approche environnementale et de développement durable.

5 projets ont été primés.

Parmi les dossiers non primés, certains projets innovants pourront être orientés vers la Fondation Bruneau et Agrica pour bénéficier d'un éventuel financement s'ils répondent aux critères définis par l'un ou l'autre de ces deux partenaires de la FN MARPA.

1er prix 20 000 €

Marpa de Baigneux-les-Juifs (21)

Projet «Musique, lien de mémoire, lien de vie»

La Marpa propose de faire bénéficier à ses résidents, aux personnes âgées du territoire, aux professionnels et familles :

- d'une part, des ateliers de tango (animés par des artistes professionnels « Caravane de la mémoire ») pour stimuler l'équilibre, la posture, la motivation et la mobilité des seniors,

- d'autre part, l'organisation de concerts classiques (musiciens professionnels « Pour que l'Esprit Vive »), d'une chorale et d'un atelier d'éveil à la musique, au sein de la Marpa, pour faciliter les rencontres entre les seniors qu'ils soient en établissement ou à domicile.

2ème prix 15 000 €

Marpa d'Auriac-sur-Vendinelle - Aurignac – Saint-Plancard (31) - Bourg-de-Bigorre (65)

Projet «Recherche action autour d'un outil interactif et collectif de stimulation cognitive : Mémoire REDTM en vue de son essaimage au sein du réseau des MARPA»

Mise en place d'ateliers d'animation multimédia autour d'un outil validé par le Gérontopôle de Toulouse dénommé Mémoire REDTM (Regard, Ecouter et Deviner), outil de stimulation cognitive composé de quiz, jeux de mots et jeux visuels classés par thèmes qui font appel à la mémoire de nos âinés et ludiques.

Le caractère innovant réside dans l'adaptation de cet outil au profil des résidents de Marpa, l'étude par un groupe de chercheurs universitaires, des interactions au sein du groupe en comparant 2 conditions (avec ou sans l'outil) et le projet de modélisation de cet outil auprès des Marpa du réseau.

2ème prix ex aequo 15 000 €

Marpa de Sentheim (68)

Projet «Création d'un sentier de promenade à caractère géologique, botanique et pédagogique»

En association avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Vallon du Soultzbach, l'association de la Maison de la Terre, les jardins d'Icare (chantier d'insertion), création d'un sentier de promenade à caractère géologique, botanique et pédagogique, accessible aux résidents et autres, intégrant la stimulation des sens (fleurs colorées et odorantes pour la vue et l'odorat, le toucher et l'ouïe via les roches et les différents matériaux géologiques, le goût par la création d'un potager avec et pour les résidents de la Marpa).

3ème prix 10 000 €

Marpa de Pierrefontaine-les-Varans (25)

Projet « Cyber MARPA et projet « A tout Age »

Les structures de la Franche Comté proposent de mettre à disposition des tablettes numériques pour développer les liens intergénérationnels et le lien social par le biais d'un CyberMARPA sur le modèle de CyberCafé.

Les tablettes seront utilisées pour : consulter une bibliothèque et une messagerie numérique, prendre ou visionner des photographies. Ces actions aboutiront à un recueil de témoignages des résidents des Marpa de Franche Comté réalisé en collaboration avec un photographe.

Il est prévu la participation des résidents à un championnat Stim'art, logiciel de stimulation cognitive, développé par la société Dynseo.

Prix spécial du jury 15 000 €

Marpa d'Ecole Valentin et Arc-et-Senans (25)

Projet «Découvrez et protégez les oiseaux avec les résidents des MARPA d'Arc et Senans et Ecole Valentin»

Les Marpa participantes sont récentes, conçues avec des critères environnementaux (toit végétalisé, récupérateur d'eau) sur des sites naturels préservés.

La participation des résidents des 2 Marpa dans un projet de développement durable se réalise autour de la préservation de la biodiversité, notamment les oiseaux et de la transmission de savoirs.

L'objectif est de :

- labelliser les Marpa en refuges de la ligue de protection des oiseaux,
- rapprocher les résidents avec la nature et les impliquer dans la préservation de leur environnement,
- ouvrir les Marpa sur l'extérieur en développant les contacts avec le voisinage, les écoles et autres établissements.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FN MARPA 2016

La prochaine Assemblée générale ordinaire de la Fédération Nationale des MARPA se tiendra à Bagnolet le **jeudi 27 octobre 2016** à partir de 09h30.

Elle aura lieu aux Mercuriales
Centre de Conférences, salle 20
40 rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet

Ordre du jour	
1.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 juin 2015
2.	Rapport d'activités 2015
3.	Rapport financier 2015
4.	Résolutions financières
5.	Cotisations statutaires pour 2016
6.	Rapport moral 2015

Cette instance sera suivie par la cérémonie de remise des prix de l'innovation 2015 de 11h30 à 12h30.

- Déjeuner pris en commun à 12h30

La FN Marpa en visite aux Pays-Bas

Entretien avec M Guilhot
administrateur Fn Marpa - MSA Pyrénées Sud

Quel était le but de la visite ? Pourquoi avez-vous souhaité y participer ?

Depuis deux ans, la Fnmarpa, en partenariat avec la CCMSA, attribue 5 prix, afin de récompenser les projets innovants. La Fédération a préalablement mis à disposition des adhérents des actions, démarches, équipements dont la nouveauté et le caractère inédit méritaient un référencement.

Silverfit, petite PME néerlandaise, qui conçoit et commercialise dans le monde entier des équipements sportifs pour les seniors, a éveillé notre curiosité. Ces équipements ont un aspect ludique et thérapeutique, que Silverfit développe avec la société royale néerlandaise de physiothérapie.

Le 23 mai dernier, cette société, membre de la Silver Valley, comme la Fnmarpa, a invité des groupes de maisons de retraite de Grande Bretagne, d'Allemagne et de France à visiter des établissements d'hébergement pour personnes âgées des Pays Bas. Il est très intéressant de pouvoir découvrir comment l'hébergement et l'accompagnement des seniors sont envisagés en dehors de France.

Comment s'est passée la journée et quels établissements avez-vous visité ?

Nous avons visité trois établissements, accueillant des publics très différents.

Marquant, à Hemskerk, est une structure d'hébergement à gestion non lucrative de 20 places, accueillant des seniors majoritairement autonomes. Une salle de sport a été aménagée, ouverte aux personnes extérieures moyennant un abonnement de 30 euros par mois.
En effet, les équipements sont adaptables aux capacités physiques de la personne, ce qui les rend aussi utilisables par toute personne.
J'ai été très séduit par ce fonctionnement, qui transforme cette salle de sport en espace de rencontre intergénérationnel. Cet établissement m'a rappelé les Marpa, à la fois pour son ouverture à l'extérieur, par le biais de la salle de sport et sa capacité dont il résulte un mode de vie familial et convivial.

Viverhof à Rijnhoven est un établissement à gestion lucrative et doté de 250 places.
La structure accueille des personnes autonomes et atteintes de troubles cognitifs. L'établissement dispose d'un restaurant et d'un grand jardin thérapeutique.

Enfin, dans l'après-midi, nous avons été reçus par la direction du centre de rééducation gériatrique « Tante Louise ».
Les locaux sont spacieux, et des équipements utilisent les jeux virtuels 3D pour permettre aux patients de retrouver leur mobilité après une fracture du col du fémur ou un accident cardio vasculaire.

Quelles conclusions tirez-vous de cette visite ?

Je fais les constats suivants : tous les établissements visités ont pour point commun une approche intergénérationnelle. Par exemple, j'ai été surpris que la famille puisse assister aux séances de rééducation de son parent qu'elle peut accompagner tout au long du processus de guérison. En France, seul le soignant est autorisé à le faire. Je pense qu'avoir un proche à ses côtés peut contribuer beaucoup à la guérison de la personne.

J'ai constaté également que les normes, notamment incendie ou accessibilité, étaient moins nombreuses qu'en France, ce qui permet d'avoir davantage de latitude pour aménager les locaux des établissements pour seniors.

Mais tout n'est pas parfait pour autant. Nous avons appris pendant la visite que les néerlandais contribuent par le biais d'une assurance à la prise en charge de leur dépendance. Vieillir dans de bonnes conditions même lorsque la dépendance apparait n'est donc pas accessible à tous les néerlandais.

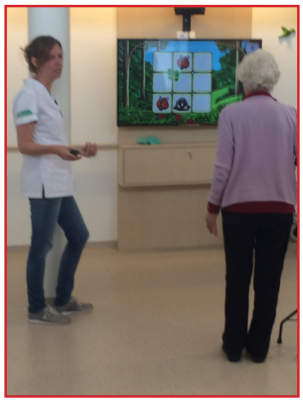

Centrale d'achat APOGEES : lancez-vous !

Eric LUNE, du réseau APOGEES interviewe Mr VAUDAUX directeur de la MARPA la Clairière, qui utilise la centrale d'achat APOGEES. Découvrez son témoignage ...

Comment avez-vous rencontré l'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES ?

J'avais intégré un établissement FAM avec la charge des services achats et moyens généraux. C'était un établissement lui-même déjà adhérent APEF-AMMA-RESEAU APOGEES depuis de nombreuses années. En effet, le directeur m'avait indiqué qu'il utilisait APEF-AMMA-réseau APOGEES dans 7% des achats (fonctionnement et investissement compris)- J'ai donc commencé à m'y intéresser et à venir aux Assemblées Générales APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES.

Tout naturellement, quand j'ai pris la direction de la MARPA, j'ai voulu utiliser l'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES.

Dans la MARPA il existait d'ailleurs une « organisation achats » différente.

Le fait qu'APEF-AMMA RÉSEAU APOGEES soit associatif confirmait qu'il y avait une logique intellectuelle convergente afin de travailler ensemble. En plus, cela permettait une participation active au fonctionnement d'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES que je n'aurais pas pu avoir chez d'autres structures. Je n'étais plus un simple CLIENT mais j'étais un adhérent !

En dehors des Valeurs portées par APEF-AMMA RÉSEAU APOGEES, il y avait dans ce groupement le souci de transparence, d'efficacité, de convivialité. J'ai tout de suite vu qu'il y avait en plus de tout cela des leviers efficaces pour dégager des économies (« l'adhésion était d'ailleurs minime; et si on faisait un peu de bénévolat l'adhésion disparaissait même carrément ! »).

C'est le réseau qui vous a permis d'apporter le savoir-faire d'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES dans votre prise de direction de ce nouvel établissement MARPA ?

J'aurais pu poursuivre avec la solution achats déjà en place dans l'établissement avant mon arrivée. Mais, comme j'avais une expérience très positive APEF-AMMA RÉSEAU APOGEES et de plus des contacts avec un interlocuteur de ce réseau en local, j'ai donc j'ai poursuivi ma collaboration avec ce groupement.

Comment fonctionne ce groupement associatif de mutualisation des achats APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES ?

Le mot clef au sein d'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES est « participatif ». Dans le fonctionnement entre les administrateurs, les adhérents et les professionnels techniques du service achats il y a une réelle transparence et un véritable partage des informations. Au niveau de la communication, de l'atmosphère et de la considération prodiguée aux adhérents, cela me plaisait. Il y avait aussi de l'efficacité. Cela correspondait parfaitement à mon intérêt premier de faire des économies et d'avoir des conseils de professionnels du secteur des achats.

« De plus, avec le développement de leur outil informatique » consultable à tout moment et la présence sur le terrain des chargés de suivi très disponibles, « je n'ai jamais rencontré de difficultés» pour avoir une réponse à mes questions. On est dans un système de réel partenariat très appréciable.

Avez-vous accès à des outils spécifiques pour les adhérents ?

J'ai bénéficié de conseils clairs de la part des chargés de suivi. « Et même quand mon interlocuteur sur le secteur a changé il n'y a pas eu de souci ». Au niveau humain, « j'ai déjà téléphoné au service adhérent à leur siège en direct sans passer par le chargé de suivi et tout s'est bien passé ! » j'ai eu aussi affaire en direct au directeur général qui est venu voir dans l'établissement la philosophie de notre structure pour mieux comprendre notre fonctionnement.

Concernant la Base de Données (ou l'on retrouve les bonnes adresses et mercuriales tarifaires ou conditions privilégiées) développée sur extranet, l'outil répond assez bien et de mieux en mieux aux besoins d'un directeur d'établissement. Il est d'ailleurs en perpétuelle amélioration. On constate que les besoins Humains et numériques des adhérents sont d'abord entendus puis pris en compte dans ce groupement.

Il existe aussi des « délégations territoriales d'adhérents » : c'est un véritable outil pour moi car c'est la création parallèle d'un réseau de professionnels qui permet de récupérer des infos lors de nos réunions et d'échanger avec mes collègues. Les chargés de suivi locaux APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES sont présents pour prendre le Compte Rendu lors de ces réunions de délégations. Ces rencontres permettent d'avoir une déclinaison territoriale locale de APEF-AMMA RÉSEAU APOGEES avec une proximité palpable.

Dans bon nombre d'associations on communique très

bien du haut vers le bas mais très mal du bas vers le haut. Avec cette organisation en délégations territoriales, cela permet une véritable remontée d'informations du terrain.

Au niveau de l'offre CONSEILS de ce groupement, quelle expérience avez-vous ?

Cela m'a permis de débloquer des situations issues de litiges ou difficultés avec des fournisseurs. Par exemple avant de changer de fournisseur de gaz propane, car j'avais un mauvais contrat, je l'ai montré à APEF-AMMA-RÉSEAU APOGEES et j'ai obtenu un conseil presque juridique. (conseil de s'adresser à la Ste « BIOTEP » pour agir en amont sur les économies d'énergie en attendant de pouvoir rompre le contrat et de changer de fournisseur). Le rapport comptable vient de me confirmer qu'effectivement « BIOTEP » a été une bonne solution pour notre structure ! Cela a généré de belles économies : 20% sur base de 38000 euro. Cela compte vraiment !

Lors d'un APPEL A PROJET pour le prévisionnel de dépenses, le directeur peut être accompagné si besoin par APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES ! Cela aide à la recherche de diversification des sources fournisseurs. Un appel à projet, cela n'est pas rien pour une petite structure ! et l'aide de ce groupement nous a permis face à des grosses structures ou de gros fournisseurs d'être écoutés. L'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES et la MSA-FN MARPA m'ont permis d'être bien entouré. On peut dire qu'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES permet grâce à son accompagnement d'être une vraie puissance de réponse pour les appels a projet.

Quels sont Les outils utilisés au sein d'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES ?

Pour moi on peut considérer comme « outils » le Chargé de Suivi local, la Base de Données et la délégation territoriale mais aussi les mailings de campagne d'informations envoyés aux adhérents comme par exemple sur le sujet «assurances »

Quels avantages avez-vous trouvé dans ce groupement ?

Les outils à notre disposition simplifient les recherches : la Base de Données permet de trouver facilement les adresses de fournisseurs, les économies possibles ce qui représente un vrai gain de temps ….

De plus, quand on est directeur de MARPA « dans les décisions achats, on est seul face à l'adversité ». Les MARPA sont des associations mono établissement, ce sont de petites unités de vie avec souvent un manque de compétences d'expert. Un directeur peut venir du secteur éducatif ou médico-social mais il va être moins pointu sur la gestion …ou inversement…. Donc, à un moment donné il y a des compétences qui lui manquent.

En travaillant avec l'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES cela compense considérablement cette carence. Il y a une réelle plus-value du référencement et des prix négociés ainsi que du conseil que l'on peut trouver.

APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES permet un gain d'argent et un gain de temps ! Si je devais prendre du temps pour chercher des informations sur un domaine, puis comprendre ce domaine avec la réglementation qui s'y rattache, et ensuite, consulter les fournisseurs, cela ne serait pas possible pour un directeur. Il est difficile de trouver le temps à consacrer aux achats.

Une MARPA a un seuil de rentabilité difficile à atteindre car c'est une petite structure. Il faut regarder la rentabilité du temps passé par un directeur à des actions que l'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES peut prendre en charge.

Pour des achats Il y a aussi des couts cachés. Si on passe par APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES on a tous les tenants et aboutissants concernant un domaine et un fournisseur. On évite les erreurs (économies induites souvent importantes) donc gain d'argent.

Vous utilisez quel type de fournisseurs ? Alimentaire, services…

Dans la convention MARPA les résidents peuvent prendre les repas sur place ; donc les achats alimentaires sont de ce fait un poste important.

Le poste alimentaire et les salaires afférents représentent 60 000 euros de dépenses par an dans ma MARPA.

Ce budget est d'ailleurs différent d'une MARPA à l'autre. Il y a un cahier des charges au sein du réseau des MARPA mais il y a une certaine liberté, selon la région. Le budget est un véritable enjeu stratégique pour la marpa.

Les résidents sont des personnes plus âgées et de ce fait, le repas est un moment important au cours duquel il y a création de lien social. De plus, les repas ne sont pas obligatoires donc on doit aussi pouvoir « séduire » les résidents ! Il faut créer l'envie de prendre les repas proposés par l'établissement. Si la nourriture n'est pas en quantité et de bonne qualité, le résident va le faire lui-même dans son appartement ou se faire livrer.

APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES c'est une solution qui permet d'aider à la rentabilité du poste des achats dans votre MARPA ?

Il est certain qu'il y a un rapport de force souvent déséquilibré, par exemple quand il y a des litiges avec

les fournisseurs. C'est donc intéressant d'avoir un groupement comme APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES qui peut intervenir auprès d'un fournisseur. En effet, un petit établissement ne fait pas le poids face à eux. Avec ce groupement, on se sent moins seul. APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES aura en effet un levier de négociation avec ses fournisseurs référencés que le directeur de la MARPA n'aura pas seul.

A propos de la Problématique contractuelle comme par exemple la maintenance…..je n'épluche pas tous les contrats et je me repose beaucoup sur APEF-AMMA-RÉSEAU APOGEES. Certains fournisseurs ont déjà été éprouvés par d'autres établissements adhérents à ce groupement. Donc je me base sur la mutualisation de l'expérience des autres adhérents qui ont signé avec ces fournisseurs référencés. Cela rassure qu'un collègue ayant le même métier que moi ai fait le choix d'un certain fournisseur avant que je le choisisse à mon tour.

Chez APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES il y a un jugement sur la qualité du fournisseur ; il y a des « commissions marché » de fournisseurs auxquelles les adhérents peuvent assister, et où on peut poser nos questions en tant qu'utilisateur afin d'envisager le prochain référencement.

Combien avez-vous économisé avec APEF-AMMA-RÉSEAU APOGEES ?

En alimentaire les économies permises en travaillant avec les gros fournisseurs nationaux référencés par APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES m'ont permis de mieux inscrire la MARPA dans la vie économique locale. Cela fait partie du cahier des charges d'une MARPA avec le maintien de l'emploi dans les zones rurales (achats de produits locaux comme la boulangerie, les produits frais, le fromage, la viande fraiche….)

Quand je vais voir les institutions politiques locales pour obtenir des financements, je peux mettre en avant que le fait que ma Marpa est un acteur économique local. On rend un service et on fait travailler des artisans locaux (s'ancrer dans le territoire, créer de la richesse, de l'emploi….c'est dans le cahier des charges des Marpa)

Il y a d'autres grosses dépenses dans le poste des achats comme Le gaz, Les produits d'entretien, Les produits d'hygiène corporelle… sur lesquels nous réalisons de très importantes économies !

Pour les produits d'hygiène (protections), maintenant on refacture aux résidents (avant les résidents achetaient à la pharmacie des produits très couteux) et nous proposons un achat groupé par le biais du groupement APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES, ce qui permet aussi des économies pour les résidents !

Que pouvez-vous conseiller aux collègues directeurs de Marpa ?

Si des collègues directeurs n'avaient pas de solution « groupement de mutualisation» je leur conseillerai vivement d'adhérer à l'APEF-AMMA-RESEAU APOGEES pour éviter l'isolement face aux fournisseurs et pour bénéficier de l'effet groupement.

Les directeurs peuvent Demander conseils aux MARPA déjà adhérentes auprès d'APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES. Il y a tout à gagner et rien à perdre en devenant adhérent ; la cotisation est minime - il n'y a pas d'obligation d'utilisation de tous les fournisseurs référencés- la conservation des fournisseurs locaux reste possibles – il n'y a pas d'engagement sur les volumes.

On peut leur conseiller d'essayer puis de constater les économies réalisées ainsi que les conseils apportés -> « APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES, c'est l'alternative à adopter » !

Pour les CONSEILS, parfois APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES m'a orienté vers autre chose qu'une solution proposée par leur groupement en regardant uniquement mes intérêts, c'est toujours dans un esprit de bienveillance et non pas avec un but commercial pour APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES.

Cet interview est une preuve de plus qu'on n'est pas qu'un simple adhérent qui paie sa cotisation pour APEF-AMMA- RÉSEAU APOGEES. Si quelqu'un veut s'investir, on peut le faire. En effet, il y a des adhérents bénévoles négociateurs qui travaillent en binôme avec un professionnel des achats du groupement. Ils participent ainsi à la négociation avec des fournisseurs lors des commissions marche. Chaque adhérent peut réellement participer à l'amélioration du service proposé.

Pour tous renseignements :

Contact Apogées, service adhérents :

04 72 91 51 04. eric.lune@apogees-asso.org

Etude d'opportunité

Le second trimestre, la FNMarpa a eu le plaisir de communiquer aux acteurs du réseau Marpa et des MSA les nouveaux outils de l'étude d'opportunité préalable à l'installation d'une Marpa sur un territoire : une enquête de besoins de la population âgée et un kit méthodologique. Ces outils s'adressent aux référents MSA, porteurs de projet Marpa, responsables et gestionnaires de Marpa. Ils remplacent l'ancienne méthodologie, le contexte des besoins et de l'offre gérontologique ayant profondément évolué depuis les années 2000. Le souci de simplifier la méthodologie tant dans son contenu que sa forme, la rendre plus efficiente et efficace a également motivé la FNMarpa.

Rappelons que l'enjeu est majeur, puisque l'enquête d'opportunité réalisée pour tout projet de Marpa détermine l'avenir de la structure : identification des attentes des personnes âgées, création d'un réseau de partenaires, pose des bases de la stabilité financière de la structure, inscription de la structure dans l'offre gérontologique locale…

Une des valeurs ajoutées de la nouvelle méthodologie est d'être conçue également pour une utilisation en cours de fonctionnement, afin de rechercher de nouveaux résidents, mesurer les besoins des séniors du territoire, accroitre la notoriété de la Marpa…

Informations

• **Outils disponibles** en téléchargement sur le site Marpa, rubrique documentation projet/enquête de besoins. Contact FNMarpa : Laura Leveque - 01 41 63 89 55 / leveque.laura@ccmsa.msa.fr

• **Formation ASFOSAR** les 6 et 7 décembre 2016 aux Mercuriales (Bagnolet) adressée à toute personne accompagnant les Marpa en projet ou en cours de fonctionnement souhaitant acquérir des notions théoriques et pratiques sur l'étude d'opportunité (ex : référents Marpa, chargés de mission MSA Services…). Contact ASFOSAR : Laurence PAUCARD -paucard.laurence@ccmsa.msa.fr

Rencontres régionales 2016 dates et programme

Les rencontres régionales 2016 se tiendront du 15 septembre au 28 octobre 2016 :

Dates
Jeudi 15 septembre 2016 - Angers (49)
Mercredi 28 septembre 2016 -Clermont-Ferrand (63)
Jeudi 6 octobre 2016 - Bourg en Bresse (01)
Mardi 11 octobre 2016 - Agen (47)
Mercredi 26 octobre 2016 - Bagnolet (93)

Programme des rencontres :

- **09h30** Accueil des participants
- **10h00** Actualités du réseau et du secteur
- **10h30** Le droit social et les ressources humaines, fonction publique territoriale dans les Marpa, actualités de la règlementation : conséquences sur l'organisation du travail et impact financier

- **13h00** **Déjeuner**

- **14h15** Management d'équipe au service du projet social : clarté et partage des objectifs, Communication, formation, évolution des pratiques, mutualisation, lien avec la démarche qualité.
- **16h30** Clôture de la journée

Ces rencontres sont ouvertes aux présidents, membres des organismes gestionnaires (Conseil d'administration, CCAS, CIAS…), aux responsables et personnels des structures, ainsi qu'aux personnels (référents, responsables d'action sociale, travailleurs sociaux, autres personnels impliqués dans les MARPA, notamment les agents polyvalents…) et administrateurs des caisses de MSA.

Le courrier de la présidente

Enquête sur les animations conduites en Marpa

De juin à juillet, la FNMarpa a invité les Marpa à remplir une enquête en ligne afin de partager les animations visant la préservation de l'autonomie de leurs résidents conduites au sein ou à l'extérieur de l'établissement.
L'objectif était de recenser ces retours d'expérience sous forme de fiches techniques dans un guide à destination des professionnels du réseau.

Le guide serait également un support pour valoriser les Marpa auprès des institutions comme acteur du bien-vieillir (objectif majeur des résidences autonomie appuyé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement).

Les retours ont été nombreux et nous vous en remercions. Cependant afin de permettre à tous de partager ses pratiques, la Fédération ouvre l'enquête jusqu'au 7 octobre 2016. Merci d'avance !

Rappel :

•Enquête disponible avec ce lien : http://goo.gl/forms/AIchu5nBurPcbG2g1

•Contact FNMarpa : Laura Leveque - 01 41 63 89 55 / leveque.laura@ccmsa.msa.fr

LA VIE DU RÉSEAU

Kit portes ouvertes : vos réponses !

Le 18 mai dernier, le service communication de la FN Marpa a lancé un questionnaire auprès de l'ensemble des établissements Marpa pour la constitution d'un kit portes ouvertes. **Vous avez été 67 à nous répondre.**

La FN Marpa souhaite mettre en place un kit portes ouvertes à destination des établissements qui envisagent de mettre en place de ce genre d'évènements.

L'objectif est de fournir un ensemble d'outils de communication communs, généraux ou personnalisables pour chaque structure, pour accompagner et aider les équipes dans la promotion locale de ces journées.

Le questionnaire ouvert pendant un mois et demi, a permis de cibler vos besoins sur le terrain pour constituer le kit.

Au travers des réponses, 4 outils de communication ont largement été plébiscités :

- Un support de signalétique extérieur
- Un panneau de signalisation routière pour accéder à la marpa
- Un flyer pour assurer la promotion de l'évènement en amont
- Des badges nominatifs pour identifier le personnel présent le jour même.

Concernant l'organisation logistique, vous avez majoritairement émis le souhait d'avoir un listing d'idée d'animations pour construire la journée portes ouvertes, ainsi que d'avoir un mode d'emploi contenant les clés et conseils d'une journée de promotion réussie!
Ce kit sera disponible en fin d'année 2016.

Vous organisez prochainement une porte ouverte ? Contactez le service communication réseaux au 01 41 63 89 23 et 01 41 89 19 pour tester le kit !

Formalisation de l'accompagnement personnalisé dans la Marpa Le Chant des tulipes

Madame Angélique Hée-Boulanger, responsable de la marpa « le chant des Tulipes « à Margon (28)

Comment avez-vous amené la formalisation du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) dans votre marpa ?

La formalisation s'est présentée d'elle-même comme une nécessité pour travailler de manière plus approfondie et efficace sur le projet personnalisé de nos résidents. Au vu des tâches quotidiennes de chacun au sein de l'équipe de la Marpa, je me suis rendue compte que nos volumes de travail ne nous permettaient pas de nous consacrer autant que je l'aurais voulu au PAP.

J'ai donc rapidement souhaité élaborer une nouvelle approche de travail sur ce sujet afin que le résident puisse au maximum tirer parti de ce projet.

En janvier 2016, nous avons donc commencé à élaborer un protocole pour accompagner la formalisation de chaque PAP de résidents avec l'aide d'une stagiaire et par la suite d'une conseillère en économie sociale et familiale recrutée pour l'occasion. Il se décompose en trois phases de travail : observation quotidienne du résident avec questionnaire, entretien individuel avec le résident, définition des objectifs et écriture du PAP avec l'équipe de la Marpa.

Comment s'est organisée la mise en place de ce protocole au sein de l'équipe ?

Nous avons mis en place une nouvelle manière de collaborer entre les membres de l'équipe Marpa pour que chacun participe au projet d'accompagnement personnalisé. Si nous avons eu recours à une CESF dans le but d'avoir un référent pour le suivi de la réalisation des projets d'accompagnement, nous avions toutes les ressources en interne pour mener les phases d'observation et prise de contact avec les résidents. Nous avons donc choisi d'impliquer les agents polyvalents qui connaissent et côtoient au quotidien les résidents : à ce titre, leur participation est précieuse et indispensable dans l'élaboration du projet. Ils remplissent désormais la grille d'observation.

Comment cette nouvelle implication est vécue au sein des agents polyvalents ?

Cette nouvelle mission a dynamisé l'équipe. En mettant en avant leur rôle auprès des résidents au quotidien, ils se sentent naturellement plus concernés lors des réunions d'équipes. Ce sont eux qui peuvent mieux que personne repérer les difficultés des résidents et nous permettre de réorienter l'accompagnement si besoin est. Leur implication permet également de changer leur regard sur leur travail au quotidien et d'être plus réceptif aux besoins des résidents. Nous parvenons donc, dans cette façon de travailler, à obtenir un double bénéfice pour nos résidents et pour notre équipe.

Un livre à venir pour le projet à "A tout Age" de la marpa de Pierrefontaine-les-Varans (25)

Le projet A tout âge est lauréat du prix de l'innovation 2016 de la Fn Marpa. Son objectif : conserver une trace du passage des résidents de la marpa en réalisant un livre photos avec des témoignages.

"Un vieillard qui meurt, c'est toute une bibliothèque qui brûle" (proverbe africain)

Le projet est né de la volonté d'Evelyne Faivre, salariée à la Marpa "les Clarines de Bellevue" de Pierrefontaine les Varans, de conserver une trace du passage des résidents.

Au détour d'une exposition dans les locaux de la Marpa, elle rencontre le photographe, François Vuillemin. Encouragée par le référent MSA elle lui fait part de son idée.
Elle fait également la connaissance de Nicole Vuillemin, son épouse et présidente de l'association OncoDoubs qui vient en aide aux patients traités par chimiothérapie. Evelyne elle-même atteinte du cancer du sein a bénéficié des soins prodigués par l'association.

Immédiatement le projet prend forme. Le livre portera sur les échanges entre générations et s'appellera "A Tout Age", chaque âge ayant ses atouts. Soutenu et accompagné par la MSA de Franche Comté, le projet est étendu à toutes les Marpa franc comtoises.

Le livre sera tiré à 3500 exemplaires et mis en vente pour les fêtes de fin d'année.

L'intégralité des sommes ainsi récoltées sera reversée à OncoDoubs.

Actuellement Evelyne et François achèvent leurs travaux de collecte de photos et de témoignages au sein des différentes Marpa.

La parution du livre, prévue dans la 1ere quinzaine de novembre, fera l'objet d'un support médiatique. Un nouvel évènement sera orchestré début 2017, dans les locaux du CHRU lors de la remise du chèque a OncoDoubs en présence de tous les partenaires, des personnalités politiques et médicales ainsi que celles issues du monde sportif et des arts qui auront apporté leurs concours au projet.

Dans une seconde étape, et avec le concours de la société Dynseo qui développe des logiciels de stimulation cognitive, l'idée est de prolonger ce livre dans le cadre d'une vaste bibliothèque numérique en ligne, que chaque établissement pourra enrichir et que chacun pourra consulter.

Par Bernard Brenot, MSA Franche Comté.

ACTUALITÉS DU SECTEUR

Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées

Entrée en vigueur du décret :
le décret entre en vigueur au 1er juillet 2016, à l'exception des dispositions relatives aux prestations minimales proposées dans les résidences autonomie, qui s'appliquent au plus tard le 1er janvier 2021.

Contenu du contrat de séjour (article D311 CASF) :
Le décret impose aux résidences autonomie d'inscrire au contrat de séjour les modalités et les conditions de l'accueil, dans un EHPAD ou une PUV, des résidents dont l'évolution du niveau de dépendance entraînerait un dépassement des seuils appliqués aux résidences autonomie.

Préavis pour résiliation du contrat de séjour :
La personne résidant en résidence autonomie peut résilier son contrat de séjour par écrit à tout moment, sous réserve d'un délai de préavis de 8 jours (contre 1 mois en EHPAD ou en PUV).
Le délai à respecter par le gestionnaire pour résilier le contrat est d'1 mois.

Objet du forfait autonomie :
Le forfait autonomie finance tout ou partie des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie mises en œuvre par une résidence autonomie, au profit de ses résidents et, le cas échéant, de personnes extérieures, au moyen de :

« 1° La rémunération, et les charges fiscales et sociales afférentes, de personnels disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment des animateurs, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des diététiciens, le cas échéant mutualisées avec un ou plusieurs autres établissements, à l'exception de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale ;
« 2° Le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements ;
« 3° Le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique au sens de l'article L. 120-1 du code du service national, en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie, le cas échéant mutualisé avec un ou plusieurs autres établissements.

Les actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie portent notamment sur :

« 1° Le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;
« 2° La nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes ;
« 3° Le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté ;
« 4° L'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène ;
« 5° La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.

Facturation du forfait autonomie :
Les dépenses prises en charge par le forfait autonomie ne peuvent donner lieu à facturation aux résidents sur leur redevance.

Montant du forfait autonomie et CPOM :
Le conseil départemental, et la métropole le cas échéant, fixent le montant du forfait autonomie par établissement dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ce contrat est aussi conclu avec l'agence régionale de santé lorsque la résidence autonomie perçoit également le forfait de soins.

Ce contrat fixe les obligations respectives des parties signataires, notamment les engagements de la résidence autonomie à mettre en œuvre les actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie définies conjointement avec le département, ou le cas échéant la métropole.

Ce contrat prévoit les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs poursuivis, conformément aux priorités définies par le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention établi par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le montant du forfait autonomie peut être modulé par le conseil départemental, ou le cas échéant par la métropole, en fonction de :

« 1° L'habilitation, y compris partielle, ou non à l'aide sociale de la résidence autonomie ;

« 2° L'ouverture ou non des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie organisées à d'autres personnes que les résidents ;
« 3° La réalisation ou non d'opérations de mutualisation ou de partenariats avec des établissements pour personnes âgées ou avec des organismes proposant l'organisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie ;
« 4° La mise en œuvre ou non d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre du forfait de soins.

Transmission d'informations par le gestionnaire de l'établissement :
Le gestionnaire d'une résidence autonomie transmet tous les ans, au plus tard le 30 avril, au président du conseil départemental, ou le cas échéant au président de la métropole, les informations suivantes :
- nombre d'actions financées et montants financiers accordés, pour :
- Les actions collectives de prévention, en distinguant celles qui portent sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie ;
- Les actions individuelles de prévention, en distinguant celles réalisées d'une part par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile et d'autre part par les services d'aide à domicile ;
- nombre de bénéficiaires par action dont les personnes âgées de 60 ans et plus, non résidentes ayant participé aux actions réalisées ;
- nombre de personnels en équivalent temps plein financé ;
- nombre de professionnels mutualisés entre plusieurs résidences ;

Accueil de résidents en perte d'autonomie :
Les résidences autonomie peuvent admettre, à titre dérogatoire, de nouveaux résidents remplissant les conditions de perte d'autonomie donnant droit à l'APA, à la condition que :

- le projet d'établissement prévoie les modalités d'accueil et de vie de personnes en perte d'autonomie
- et qu'une convention de partenariat soit conclue avec, d'une part, un EHPAD et, d'autre part, au moins l'une des catégories de praticiens de santé suivantes : un service de soins infirmiers à domicile, un service polyvalent d'aide et de soins à domicile, un centre de santé, des professionnels de santé ou un établissement de santé, notamment d'hospitalisation à domicile.

Les résidences autonomie accueillent un nombre de résidents classés en GIR 1, 2 ou 3 qui ne dépasse pas les seuils suivants : une proportion de résidents classés dans les GIR 1 à 3 supérieure à 15 % de la capacité autorisée ainsi qu'une proportion de résidents classés dans les GIR 1 à 2 supérieure à 10 % de la capacité autorisée. Lorsque les pourcentages précités ne conduisent pas à un nombre entier, ils sont arrondis au nombre supérieur.

Soit, pour un établissement de 24 places : maximum 4 résidents en GIR 1 à 3 et 3 résidents en GIR 1 et 2.

Les résidences autonomie proposent aux résidents, dont l'évolution du niveau de dépendance entraînerait un dépassement de ces seuils, un accueil dans un EHPAD ou une PUV dans un délai maximum d'un an. Les modalités et les conditions de cet accueil sont précisées dans les contrats de séjour.

Conventions de partenariat des résidences autonomie :
Les conventions conclues entre une résidence autonomie et un EHPAD comprennent :

- Les modalités de coordination et de gestion des actions visant à assurer et faciliter, pour les résidents en perte d'autonomie qui en expriment le besoin ou en cas de nécessité, leur accueil dans un EHPAD ;
- Les modalités de coordination et d'organisation des actions visant à permettre aux résidents en perte d'autonomie temporaire de recourir à l'hébergement temporaire ou à l'accueil de jour dans un de ces établissements ;
- Les modalités d'organisation des relations et des partenariats relatives à l'organisation ou à la mutualisation de certaines actions de prévention ;
- Les modalités de transmission d'informations relatives aux initiatives et actions respectives menées auprès des résidents ;

Les conventions conclues entre une résidence autonomie et un service de soins infirmiers à domicile, un service polyvalent d'aide et de soins à domicile, un centre de santé, des professionnels de santé ou un établissement de santé, notamment d'hospitalisation à domicile comprennent :

- Les modalités de coopération avec la résidence autonomie et d'intervention, le cas échéant, auprès des résidents, dans le respect de leur liberté de choix ;
- Les modalités d'organisation des relations et des partenariats relatives à l'organisation ou à la mutualisation de certaines actions de prévention.

Accueil de personnes handicapées, étudiants et jeunes travailleurs :
Les résidences autonomie peuvent, dans le cadre d'un projet d'établissement à visée intergénérationnelle, accueillir :
- d'une part, des personnes handicapées
- et, d'autre part, des étudiants ou des jeunes travailleurs dans des proportions inférieures ou égales au total à 15 % de la capacité autorisée, soit 4 personnes maximum pour un établissement de 24 places.

dans des proportions inférieures ou égales au total à 15 % de la capacité autorisée, soit 4 personnes maximum pour un établissement de 24 places.
Ce seuil est défini, le cas échéant, dans le cadre du CPOM « forfait autonomie ».
La loi ASV précise, dans son article 10, que « les places de l'établissement occupées par ces personnes ne sont prises en compte ni pour déterminer les seuils de personnes âgées en perte d'autonomie de la résidence, ni pour déterminer le nombre de places de l'établissement éligibles au forfait autonomie. »

Prestations minimales, individuelles ou collectives, délivrées par les résidences autonomie :

- Prestations d'administration générale :
- Gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie ;
- Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants.
- Mise à disposition d'un logement privatif, au sens de l'article R. 111-3 du code de la construction et de l'habitation, comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone.

Article R. 111-3 - Tout logement doit :
a) Etre pourvu d'une installation d'alimentation en eau potable et d'une installation d'évacuation des eaux usées ne permettant aucun refoulement des odeurs ;
b) Comporter au moins une pièce spéciale pour la toilette, avec une douche ou une baignoire et un lavabo, la douche ou la baignoire pouvant toutefois être commune à cinq logements au maximum, s'il s'agit de logements d'une personne groupés dans un même bâtiment ;
c) Etre pourvu d'un cabinet d'aisances intérieur au logement, le cabinet d'aisances pouvant toutefois être commun à cinq logements au maximum s'il s'agit de logements d'une personne et de moins de 20 mètres carrés de surface habitable et à condition qu'il soit situé au même étage que ces logements, le cabinet d'aisances peut ne former qu'une seule pièce avec la pièce spéciale pour la toilette mentionnée au b ;
d) Comporter un évier muni d'un écoulement d'eau et un emplacement aménagé pour recevoir des appareils de cuisson.

Les règles de construction et d'installation des fosses septiques et appareils analogues sont fixées par un arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la construction et de l'habitation.
Les immeubles collectifs comportent un local clos et ventilé pour le dépôt des ordures ménagères avant leur enlèvement.

- Mise à disposition et entretien de locaux collectifs en application de l' article R. 633-1 du code de la construction et de l'habitation :

Article R. 633-1 Les locaux communs affectés à la vie collective sont des locaux accessibles, dans les conditions définies par le règlement intérieur, et le cas échéant par le contrat, à toute personne logée dans l'établissement, et affectés à des activités telles que les services socio-éducatifs, les services de soins, la restauration, les activités d'animation, de formation ou de loisirs.

- Accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci.
- Accès à un service de restauration par tous moyens.
- Accès à un service de blanchisserie par tous moyens.
- Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement.
- Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler.
- Prestations d'animation de la vie sociale :
- accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement
- organisation des activités extérieures

Mise à disposition d'informations par le directeur de l'établissement :

Le directeur d'une résidence autonomie tient chaque année à disposition des services du conseil départemental et, le cas échéant, des services de l'agence régionale de santé et du propriétaire de la résidence autonomie l'effectif des résidents relevant respectivement des GIR 1 à 3, ainsi que l'effectif des personnes handicapées, des étudiants ou des jeunes travailleurs.

Transmission des actes administratifs des résidences autonomie :

Une copie des actes d'autorisation, de création, de transformation ou d'extension pris pour les
Résidences autonomie est transmise au directeur général de l'agence régionale de santé dans un délai de deux mois aux fins d'enregistrement des informations transmises dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux. Ces actes comportent notamment le nombre de places autorisées par type de logement.

Cas d'1 EHPAD et d'1 résidence autonomie partageant un même immeuble :

Lorsqu'un EHPAD et une résidence autonomie se situent dans le même immeuble, la capacité d'accueil de l'un doit être installée dans un bâtiment distinct ou dans un corps de bâtiment de l'immeuble distinct ou dans des locaux constitués en unités de vie autonomes distincts de la capacité d'accueil de l'autre.

AGENDA

Assemblée générale

↘ *27 octobre 2016 à Bagnolet*

Conseil d'administration

↘ *16 novembre 2016 Bagnolet*

Salons/Congrès

↘ *27-29 septembre USH présence en inter-régime) à Nantes*

↘ *29*/30 UNCASS à Clermont-Ferrand*

↘*15-17 novembre.Salon SAP Paris*